(N° 40.)

Chambre des Représentants.

Séance du 23 Décembre 1880.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. Lu

I

Demande du sieur Jacques-François-Joseph Carbin.

Messieurs,

Le sieur Carbin est né à Amsterdam (Pays-Bas), le 23 février 1834.

Il est venu se fixer en Belgique en 1866 et a demeuré successivement à Saint-Josse-ten-Noode et à Schaerbeek.

Il a contracté mariage avec la demoiselle Ricken, et de son union trois enfants sont issus.

Le pétitionnaire, qui exerce la profession d'artiste-peintre, a satisfait dans son pays d'origine aux lois sur la milice.

Les renseignements fournis sur sa conduite et sa moralité, sont très favorables.

Il sollicite la naturalisation ordinaire et s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission estime, Messieurs, qu'il y a lieu d'accueillir sa demande.

Le Rapporteur,
V. LUCQ.

Le Président,
E. VANDAM.

II

Demande du sieur François-Xavier-Charles-Marie WOLTER.

MESSIEURS,

Le sieur Wolter, ingénieur civil, domicilié à Charleroi, est né à Aix-la-Chapelle, le 8 septembre 1832. Il sollicite la naturalisation ordinaire.

Il habite la Belgique depuis 1862, époque à laquelle il a été autorisé à y établir son domicile.

Les renseignements fournis sur sa conduite et sa moralité sont des plus favorables.

Il a satisfait aux obligations de la milice.

Il s'engage, le cas échéant, à acquitter le droit d'enregistrement.

Votre commission, Messieurs, estime que le sieur Wolter est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,
V. LUCQ.

Le Président,
E. VANDAM.